

Communiqué de presse du Smevom du Charolais-Brionnais et Autunois

Dans un article intitulé « Une bataille a été emportée, mais la guerre reste encore à gagner » parue dans le journal de Saône-et-Loire du mardi 22 février 2005, M. Rault, Président de l'association VPIG déclare : « Le SMEVOM n'a pas mené une réflexion sur la fermeture de la décharge de Saint-Aubin, prévue en juillet alors qu'elle est programmée depuis trois ans. »

Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois est mis en cause dans ces propos et souhaite donc réagir pour rétablir la vérité.

D'abord, rappelons que la création d'un syndicat pour l'étude et la réalisation d'un programme multi filières de traitement des déchets trouve son origine dans la loi du 13 juillet 1992 dont l'objectif le plus connu est la limitation des quantités de déchets mis en décharge. Cette loi fixait un délai de dix ans pour n'accepter en décharge que les déchets ultimes (déchets non valorisables). Pour atteindre cet objectif les collectes sélectives ont été généralisées sur le territoire du syndicat. Elle ont permis de détourner vers le recyclage ou la valorisation biologique une partie des déchets qui étaient auparavant stockés à Saint-Aubin-en-Charolais. Cependant, les déchets résiduels, après collecte sélective, représentent toujours les tonnages les plus importants à traiter. La majorité des déchets collectés sur le territoire sont donc toujours stockés, généralement à Saint-Aubin-en-Charolais.

Dès la création du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois en 1998, des études ont été menées pour trouver la solution la plus adaptée aux réalités locales et pour atteindre les objectifs fixés par la loi. À cette époque la perspective de saturation des capacités de stockage étant connue, la réduction des tonnages à stocker devenait un critère déterminant pour le choix du mode de traitement des déchets résiduels. Parallèlement, les communes ont été interrogées, dès la première assemblée générale du syndicat, sur la possibilité de trouver de nouveaux sites de stockage. Cette demande, rappelée à plusieurs reprises, n'a abouti à aucune proposition de nouveau site. L'étude comparative des modes de traitements a amené le syndicat à retenir la solution d'un traitement thermique. Mais le délai de réalisation d'une telle installation (de 5 à 10 ans) ne permettait pas d'être prêt à l'échéance de la loi (juillet 2002) ni même pour la fermeture de la décharge de Saint-Aubin-en-Charolais. Le stockage des déchets sur le site de Grange est donc une solution transitoire en attendant la mise en service d'une unité de traitement sur le territoire du syndicat qui sera en tout état de cause le résultat de longues réflexions.

N'est-il pas un peu cocasse que ceux qui s'opposent à un projet issu d'une longue réflexion et solutionnant le problème de la saturation des décharges reprochent aux initiateurs du projet une absence de réflexion sur la fermeture de la décharge de Saint-Aubin-en-Charolais ?

Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois fait appel au sens de responsabilité des uns et des autres afin qu'une véritable concertation puisse avoir lieu sur un choix qui nécessite au préalable sérieux et sérénité.

Contact :

Serge GRIMM
chargé de communication
Smevom du Charolais-Brionnais et Autunois
7, rue des Champs Seigneur - BP 46
71601 Paray-le-Monial
Tél. 03 85 81 94 55
Fax. 03 85 81 94 69
E-mail. sgrimm@wanadoo.fr
Web : <http://www.smevom.fr>